

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 737

Rubrik: Été : DP bimensuel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

737

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 737 12 juillet 1984Rédacteur responsable:
Laurent BonnardLe numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième annéeAdministration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor RuffyPoints de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Erika Sutter-PleinesArrogance
et mépris

Reconnaissons à ces gens-là une certaine franchise: si les producteurs d'électricité de Suisse romande, dans la perspective des votations énergétiques du 23 septembre, refusent de débattre en public avec Marcel Burri et Pierre Lehmann, deux scientifiques que les lecteurs de «Domaine Public» connaissent bien, c'est tout bonnement que Burri et Lehmann ne sont pas assez sérieux à leur goût, voire répandent des contre-vérités. Décision annoncée, «grosso modo» en ces termes, à la dernière conférence de presse d'Energie Ouest Suisse qui présentait les grands thèmes de sa campagne contre les initiatives «Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» et «Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques».

Passons sur cette appréciation inadmissible et partielle des travaux de nos deux collaborateurs; ceux-ci ne se formalisent du reste pas trop de cette polémique, se bornant à souligner l'intolérance de mauvais augure qu'elle révèle et répétant qu'ils sont, eux, prêts à débattre en public de leurs options. Finalement, il est vrai que MM. Desmeules, Babaïantz et consorts se discréditent en se laissant aller à de tels excès. Grave, pour des hommes qui «assument» des responsabilités considérables dans leur secteur.

Mais il y a plus grave encore. Voyez le sens du dialogue que mettent en évidence de tels ukases: ces antinucléaires disent des choses fausses, c'est pourquoi nous ne discuterons pas avec eux! Mépris pour leurs contradicteurs, mépris aussi pour les personnes qui attendent du choc des idées (et pas seulement des campagnes publicitaires unilaté-

rales!) une meilleure information personnelle: les producteurs d'électricité de Suisse romande font le lit des extrémistes dont les réactions violentes se nourrissent justement d'un sentiment d'impuissance face à «ceux qui de toute façon font ce qu'ils veulent». Et vous entendrez ensuite MM. Desmeules, Babaïantz et consorts crier au viol des lois démocratiques!

Dans la perspective d'un débat populaire crucial, difficile, mettant en jeu des éléments de fait peu accessibles aux profanes, de telles manifestations d'arrogance technocratique inquiètent profondément. Voici en tout cas une nouvelle fois posée la question d'un contrôle public efficace du petit monde de la production d'électricité en Suisse. En théorie, toutes les conditions sont certes réunies pour que les collectivités exercent leur droit de regard sur des sociétés dont les capitaux leur appartiennent dans leur majorité (voir plus loin). En pratique, c'est le règne du fait accompli technique, parfaitement illustré par la réaction de MM. Desmeules, Babaïantz et consorts, lorsqu'ils sont confrontés à des initiatives qui les menacent dans leur sphère d'influence privilégiée.

Reprendre la barre en mains, ce serait d'abord

SUITE ET FIN AU VERSO

ÉTÉ

DP bimensuel

Jusqu'à fin août, «Domaine Public» est au bénéfice d'un été quasi sabbatique (parution bimensuelle)! Histoire de recharger ses batteries, comme chaque année à la même époque. Les dates de parution d'ores et déjà fixées:

DP 738, le 27 juillet.

DP 739, le 10 août.

DP 740, le 24 août.

DP 741, le 7 septembre.

A bientôt.